

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro Etude et Réalisation d'Agencement

Type d'entreprises conseillées :

- Menuiseries
- Entreprises d'agencement
- Miroiteries
- Entreprises de poses de cloisons et plaquistes
- Entreprises d'électricité
- Entreprises de pose de carrelage
- Entreprises de peinture
- Entreprises d'installations sanitaires et thermiques
- Bureaux d'études
- Cuisinistes
- Cabinets d'architecture

Missions à réaliser en entreprises :

- Réalisation : fabrication et installation sur chantier
- Intervenir sur chantiers
- Pose
- Participation à l'étude des projets : état des lieux, études esthétiques, dossiers techniques, plans, plannings
- Suivi de chantier

Date de stages SECONDE ERA :

Du 21/01/2019 au 08/02/2019
Du 11/06/2019 au 28/06/2019